

# Au travail, dans la vie gagnons l'égalité

## Appel à l'action et à la grève le 8 mars : GAGNONS L'ÉGALITÉ !

Négociations égalité professionnelle  
chez Capgemini :  
Ou en sommes-nous ?

Les femmes, cibles privilégiées  
des ordonnances Macron...

La négociation sur l'égalité professionnelle est en cours mais une fois encore **pour notre direction il ne s'agit pas de supprimer les écarts de salaire entre les femmes et les hommes mais de les réduire !**

Ainsi lors d'une réunion de négociation le directeur des Affaires Sociales a osé nous indiquer :

« **L'égalité n'existe pas** »

On voit déjà que l'objectif de notre société en la matière reste très peu ambitieux ! Coté chiffres notre direction prévoit un budget de **1,5 millions d'euros sur l'exercice triennal 2018-2020** pour « réduire » les inégalités salariales, alors que l'enveloppe de rattrapage nécessaire en 2017 pour l'ensemble de l'UES est **de plus de 6 millions d'euros\* !**

L'enveloppe prévue par la direction à ce stade des négociations représenterait donc **seulement 25% de la somme nécessaire pour supprimer les inégalités salariales femmes hommes !**

Enfin, il s'agit toujours **d'une enveloppe versée sur 3 ans**, ce qui va faire perdurer les écarts de rémunération entre femmes et hommes. En effet les femmes ayant vu leur salaire rattrapé se voient rarement attribuer une augmentation la même année...

**Notre revendication principale reste donc l'atteinte immédiate de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.**

Nous revendiquons également une **véritable politique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein de l'entreprise.**

\* D'après le Bilan novembre 2017 Sextant

Les conséquences des ordonnances réformant le Code du Travail, vont accroître les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes. D'abord parce que les salarié-e-s les plus touché-e-s par la réforme sont en CDD ou travaillent dans des petites entreprises et que les femmes y sont surreprésentées.

Les outils de l'égalité professionnelle en entreprise vont aussi être affaiblis. Alors que la loi prévoit aujourd'hui, sous peine de sanctions, une négociation annuelle sur le sujet et oblige l'entreprise à fournir des données aux salarié-e-s, les ordonnances permettront, par accord d'entreprise, de déroger à ces obligations.

Enfin, la disparition du CHSCT (le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) risque aussi d'avoir un impact sur la prévention des violences sexuelles au travail : pour rappel 20 % des femmes déclarent avoir déjà subi du harcèlement sexuel sur leur lieu de travail.

C'EST PARCE  
QUE JE SUIS UNE  
FEMME QUE JE  
SUIS MOINS PAYÉE  
QU'UN HOMME?

PAS DU TOUT.  
C'EST PARCE  
QUE VOUS  
N'ÊTES PAS  
UN HOMME.



**NON aux ordonnances Macron ! Oui à un code du Travail plus protecteur !**

<http://www.cgt-capgemini.fr> - Rejoins la CGT capgemini : [contact@cgt-capgemini.fr](mailto:contact@cgt-capgemini.fr) - Suivez nous sur Twitter : @CGT\_Capgemini

Syndicat CGT Capgemini - 263 route de Paris - Case 421 - 93514 Montreuil Cedex

**Au travail,  
dans la vie  
gagnons l'égalité**

## Violences contre les femmes : connaissez vous la réalité des chiffres ?

1. Quelle est la part des femmes déclarant être régulièrement confrontées à des remarques ou des attitudes sexistes sur leur lieu de travail ?  
A  50%      B  80%      C  100%
2. Quelle est la proportion de femmes déclarant avoir déjà subi du harcèlement sexuel au travail  
A  1 sur 5      B  1 sur 10      C  1 sur 20
3. En France, chaque année, le nombre de femmes victimes d'agression sexuelle est :  
A  50 000      B  550 000      C  1 250 000
4. Chaque jour, en France, combien de femmes sont victimes de viol ou de tentative de viol ?  
A  15      B  133      C  227
5. Dans 50% des cas de viol ou de tentative de viol, la victime connaît l'agresseur  
A  VRAI      B  FAUX
6. En 2014, combien de personnes ont été condamnées pour viol ?  
A  1378      B  5490      C  14376

Réponses :  
1- Réponse B 80%  
2- Réponse A 1 sur 5  
3- Réponse B 552 000 exactement (enquête de 2016)  
4- Réponse C 227 par jour 83 000 sont victimes de viol ou tentative de viol chaque année  
5- Réponse B c'est faux car ce n'est pas dans 50% mais dans 90% des cas !  
6- Réponse A en 2014, 1 378 personnes ont été condamnées pour viol, sur 12157 plaintes. Ramené aux nombres de viols ou tentatives de viol (83000), cela représente 1,7% de condamnations.

**Vous connaissez une femme victime de violence, sans doute dans votre entourage proche ou votre famille.  
Vous ne savez pas qui c'est ? Il suffit de poser la question autour de vous.  
Vous verrez, les femmes répondent.**

**Contrairement à une idée répandue,  
les femmes victimes de violences parlent.  
C'est juste que nous ne les entendons pas.**



**VIOLENCES  
CONTRE LES FEMMES  
LA LOI VOUS PROTÈGE**

VIOLENCES FEMMES INFO  
**APPELEZ LE  
3919**  
\*Appel anonyme et gratuit.

